



Procédure d'accueil des APPRENTIS en situation de handicap (PSH)

Mis à jour octobre 2021

La CFA met en œuvre une procédure d'accueil individualisé pour les personnes en situation de handicap souhaitant intégrer une formation.

Modalités pédagogiques

- Au moment du recrutement, le référent handicap rencontre la PSH afin d'évaluer ses besoins spécifiques éventuels au regard de son handicap et nécessaires au bon déroulement de sa formation.
- A l'issue cet entretien, le référent handicap indique au bénéficiaire les adaptations possibles. Il fixera avec la PSH les termes de l'accompagnement proposé afin de sécuriser son parcours.
- Avant l'entrée en formation, le référent handicap s'assure, en lien avec les formateurs, de la faisabilité des adaptations organisationnelles, matérielles et pédagogiques permettant l'intégration de la PSH et l'individualisation de son parcours.
- Durant la formation, le référent handicap assurera un suivi individualisé quant aux difficultés qui pourraient se présenter en lien

avec le handicap. Il pourra, si besoin, mobiliser les partenaires concernés.

- En fin de formation, un bilan individualisé sera réalisé par le référent handicap avec la PSH, et les partenaires si besoin, afin de favoriser la poursuite du parcours de formation ou l'insertion professionnelle.

Modalités pratiques

- A l'arrivée du CFA la PSH est prise en charge au rez-de-chaussée.
- Le référent handicap procèdera à son installation dans les locaux.
- Le référent handicap reste à sa disposition jusqu'à la fin de la prestation.
- Une réunion de sensibilisation s'est déroulée le mardi 5 octobre auprès des formateurs et apprentis



MARION GERDOLLE - **référente handicap apprentis**

0383284949

ce.0541363@ac-nancy-metz.fr